

# DE L'ESCLAVAGE CONTEMPORAIN

Communication de Christian MERIOT

(Professeur Emérite, à l'Université Victor Segalen-Bordeaux II)

Au

Au Colloque organisé par les Sciences, Belles Lettres et Arts

À

Chambéry (Académie de Savoie), 16 Novembre 2007.

---

## Résumé :

*L'esclavage de possession, dans sa version classique, a commencé à disparaître dès la fin du XVIIIème siècle et semble aujourd'hui aboli par différentes mesures de l'ONU et l'OIT. Si son statut juridique n'existe plus, cependant ses usages continuent à perdurer sous d'autres formes comme si une interdiction était toujours à même de susciter des contournements. En effet, la loi vise un état idéal et non l'abolition des conditions favorisant l'émergence de formes inédites. A cet égard, on a pu parler d'« habits neufs » renvoyant à l'esclavage moderne » ou à la « modernité de l'esclavage ».*

*De fait, sa définition s'en est trouvée élargie jusqu'à y inclure le travail forcé, le mariage forcé, la servitude pour dettes, la mise en gage d'êtres humains, la prostitution forcée, le travail des enfants, le tourisme sexuel, les enfants-soldats. De là une certaine difficulté à en analyser l'essence. Mais il reste certain qu'il existe aujourd'hui divers assujettissements sans possession tels que les chiffres officiels comptabilisant le nombre d'esclaves dépassent tout ce que l'histoire a connu : plus de 200 millions d'adultes et plus de 300 millions d'enfants. Ce phénomène touche tous les pays du monde et la France n'en est malheureusement pas exempte.*

*Il est de même délicat d'en évaluer les sources possibles : disparités de richesse entre les Etats, facilités de communication, système de blanchiment de l'argent. Faut-il y voir un effet de la mondialisation de l'économie ou une conséquence nécessaire incluse dans le développement d'un certain libéralisme triomphant qui semble faire exploser les inégalités en même temps que la richesse ?*

« *La vérité la dignité, mais rarement le charme. Ce sont les illusions de la philosophie, et non les simples vérités qui hypnotisent* »

Peter Hacker: *Appearance and Reality* Blackwell, Oxford, 1991

## **Introduction**

La servitude semble être de tous les temps et l'esclavage n'a point disparu. Voltaire, dans son Dictionnaire philosophique, ne relevait-il pas que « *l'esclavage est aussi ancien que la guerre et la guerre aussi ancienne que la nature humaine* »? Le code d'Hammourabi nous apprend qu'il y avait des esclaves en Mésopotamie. Plus près de nous, vous avez dû entendre parler de Laurent de Gorrevod, enterré en 1529, dans l'Eglise de Brou. Ce chancelier de l'Empire, favori de Marguerite d'Autriche, fut aussi le favori du futur Charles Quint qui lui octroya en 1518 le privilège d'un contrat pour 4 000 esclaves africains vers les Caraïbes. Il ne l'exploita pas directement mais vendit son privilège au Trésorier de la Casa de la *Contratacion*, en charge du trafic transocéanique, qui lui-même le céda à des Génois qui s'adressèrent à des Portugais pour la réalisation du transport proprement dit. Il fut ainsi sans doute un premiers Européens à devoir sa fortune à une traite déjà « mondialisée », à l'échelle du monde d'alors.

Les sources d'asservissement furent multiples et parmi celles qu'on a pu connaître en Afrique, on peut citer à côté de la capture guerrière, la mise en esclavage par des membres de la famille ou à la suite d'un oracle religieux en expiation d'un crime quelconque. D'autres individus dans des périodes de crise « se donnaient » ou « donnaient » leur familier à un quelconque puissant homme. Chez les Ashanti, on gardait des descendants de criminels du côté maternel pour être sacrifiés à la mort d'un chef. Dans les sociétés matrilineaires où l'enfant appartenait au lignage maternel, les hommes avaient besoin de concubines esclaves pour garder un contrôle sur une progéniture qui en provenait. Ailleurs, au Ghana, chez les Ewé, on trouvait des esclaves au service d'un lieu de culte dont le desservant gérait les productions, matérielles et le cas échant, sexuelles.

Dans le monde occidental, où le Brésil fut le dernier Etat à le proscrire, en 1888, bien des voix s'élevèrent contre cet état de fait, où il semble que des motivations économiques aient été centrales. Même selon certains c'est l'esclavage qui aurait permis de financer la révolution industrielle européenne en Europe. A cette furieuse et durable exigence de profits sont liées des conséquences d'une redoutable inhumanité.

On se rappelle à l'occasion de Candide et l'explication du nègre du Surinam auquel on avait dû couper la jambe gauche et le bras droit : *C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe*, explication à laquelle répond comme en écho le sévère constat d'Helvétius « *tout le sucre de canne est teint du sang des esclaves* ». Cette pratique, avant d'être abolie par des textes officiels et réprouvée dans les consciences communes, relevait bien d'un dispositif étatique concerté. Cependant même là où l'esclave a été arraché à son statut juridique, il n'en a pas moins continué parfois à être utilisé comme tel.

Mieux, de nouvelles formes inédites sans rapport avec l'esclavage « classique » de possession (ou esclavage marchandise) se sont multipliées au point qu'on peut penser que jamais le nombre d'esclaves n'a été aussi important qu'aujourd'hui. Il atteste sa capacité à « rebondir » devant les obstacles qu'on lui oppose. C'est là sans doute la conséquence de nouvelles conditions historiques auxquelles se trouve liée l'exploitation du travail, en liaison avec la mondialisation ou l'exercice des seules lois du marché. Du chocolat que nous mangeons au charbon que nous brûlons, le travail d'esclaves a potentiellement contribué à la production de biens faisant partie de notre consommation quotidienne.

Des formes hybrides qu'on a pu appeler « salariat bridé » se rencontrent dans le métayage, l'engagement à temps d'immigrants, les corvées et autres réquisitions qui vont des cultures agricoles imposées au portage, des fonctionnaires, toutes formes d'esclavage « moderne ». Il y a donc une modernité de l'esclavage à élucider.

Cette élucidation est difficile à mener, compte tenu de la force paradigmatique des représentations classiques de l'esclavage qu'on a tendance à ramener à l'époque gréco-romaine ou à celle de la période africano-américaine qui dura jusqu'au XIX<sup>ème</sup>. Pourtant, en Amérique Latine on trouvait déjà des esclaves hors des plantations, en particulier en ville, sous forme de location par des artisans. Le spectre esclavagiste est ainsi très large puisque, faut-il le rappeler, il y eut des régions où des esclaves libérés ou non exploitaient d'autres

esclaves<sup>1</sup>. De plus, à côté des esclaves destinés à la production, on trouvait des esclaves « domestiques », « soldats », concubines ou d'autres chargés de l'administration, les « esclaves de cour », le tout au nom des traditions dites immémoriales en rapport avec la parenté, les pouvoirs civils et militaires.

Néanmoins, l'esclavage ainsi entendu ne relève pas d'un concept bien déterminé, d'autant que de nos jours les instances internationales n'hésitent pas à y inclure toutes les injustices sociales et toutes les violations des Droits de l'Homme : main-d'œuvre enfantine, appel à candidature pour mariage via Internet où les intéressées sont traitées comme de la marchandise, apartheid en tant que système favorisant des systèmes de coercition par le travail, trafics d'organes auxquels on peut ajouter les recherches de grands laboratoires en vue d'expérimenter sur des cobayes économiques dans le Tiers Monde, comme on l'a vu récemment avec les essais de Tenofovir au Nigeria.

Selon une définition de la Convention internationale du 25 septembre 1926, s'inspirant du Droit romain, l'esclavage est « *l'état ou la condition d'un individu sur lequel s'exercent les attributs de droit de propriété ou certains d'entre eux* ».

Même si la notion de propriété est au centre de la définition occidentale, il existe cependant nombre de situations intermédiaires entre l'esclavage et le travail libre. La Convention supplémentaire des Nations Unies du 7 septembre 1956 recommande l'abolition de pratiques « *analogues* » à l'esclavage : la servitude pour dettes, le servage, le mariage forcé, le prêt, le legs ou le don d'épouse, ainsi que toute institution de remise d'un mineur contre paiement ou en vue de l'exploitation ou du travail.

Le concept contemporain développe donc une dimension nouvelle : la notion de propriété est remplacée par celle de contrôle complet sur les personnes, par la confiscation de passeports, la violence ou la crainte de représailles sur leurs familles.

Le Conseil économique et social des Nations Unies estime le nombre des esclaves adultes à 200 millions et celui des enfants (5 – 14 ans) entre 250 et 300 millions. Ce même

---

<sup>1</sup> Cette image persiste jusqu'à nos jours puisqu'on a salué l'arrivée à la télé de Merrill Lynch, la banque d'affaires américaine de S. O'Neal, afro-américain petit-fils d'esclave, par cette formule ambiguë « *Once traded, now trading* » (de négocié à négociant).

Conseil répertorie trois grandes catégories d'exploitation : économique par le travail, sexuelle, des activités illégales comme le trafic d'organes, la vente d'enfants, les mariages forcés. Si ces pratiques ne sont pas directement de l'esclavage, elles peuvent y conduire.

Fondamentalement, il s'agit de recruter, déplacer, assujettir et exploiter une personne. Mais cette exploitation se manifeste de manière différente selon l'origine de la victime, sa destination et les formes de son assujettissement. Elle évolue en permanence en s'adaptant aux différents pays, aux contextes politiques, aux systèmes juridiques, avec des routes, des acteurs et des moyens variables.

Aujourd'hui nous sommes confrontés à des situations que les Etats contemporains pensaient avoir fait disparaître. On peut parler dans certains cas de continuité, dans d'autres de résurgences, mais pas de nouveauté.

Néanmoins apparaît une nouvelle dimension liée aux phénomènes des migrations internationales. Il s'agit souvent, de la part des futurs exploités, d'une démarche volontaire en raison du contexte économique de leur pays. Ils partent de leur plein gré, mais ils n'ont pas choisi d'être ainsi abusés. Aujourd'hui la traite, le travail forcé et autres modes d'esclavage existent sous une forme ou une autre dans presque tous les pays et dans tous les types d'économie.

C'est à l'examen (non exhaustif) des formes que la modernité peut donner à l'esclavage que nous consacrons notre intervention en tentant d'en éclairer *in fine* les présupposés.

## **I- LES TRANSITIONS VERS L'ESCLAVAGE CONTEMPORAIN**

Avant d'aborder les formes proprement contemporaines, il n'est pas inutile de rappeler quelques unes des réalités ambiguës qu'a revêtues la période de transition entre l'abolition de l'esclavage et la « liberté » du travail salarié.

On a certes alors officiellement libéré les esclaves de leurs maîtres, mais souvent sans prendre le soin de les en avertir, ni de prévoir des solutions d'accompagnement. Cela s'explique peut-être par le manque d'administrateurs ou à leur manque de zèle en considération des problèmes économiques immédiatement posés et parfois de l'obligation de

complaire à l'élite indigène qui n'aurait pas compris qu'on la dépossède de ses biens sous prétexte de lois républicaines ou internationales ou qu'on déconstruise les forces de travail traditionnelles. L'esclave libre de quitter son maître se voit obligé le plus souvent de rester à ses côtés car il n'a rien pour survivre que sa « liberté » théorique à négocier un soi-disant salaire. Les anciens maîtres transforment donc les esclaves en esclaves domestiques puis en domestiques, ce qui donne bonne conscience à tout le monde.

Par ailleurs, on pratique l'engagement plus ou moins forcé. Des travailleurs libres, mais en fait esclaves à vie du fait des conditions de leur contrat à très faibles revenus, sont recrutés en Afrique, en Asie, en Inde. On trouve de ces engagés un peu partout dans les colonies. C'est ainsi que s'installèrent à la Réunion et à Madagascar, tout comme aux USA sur la côte occidentale et ailleurs, des Chinois et des Indo-pakistanaïens. Leurs salaires régulent le système ancien du travail sous d'autres formes, la seule différence est qu'ils sont censés être libres et que leurs maîtres ne sont pas leurs propriétaires. Comme certains l'ont souligné, c'est au mieux un « salariat bridé », tellement bridé que parfois ces engagés exclurent de fait les anciens esclaves trop exigeants.

Au Liberia, l'esclavage ne fut aboli qu'en 1930. Il y subsista jusque dans les années 1960 sous la forme de l'obligation du partage des biens et des fonctionnaires une corvée en somme - tandis qu'une partie de la population était réquisitionnée dans les cultures d'hévéa au profit de Firestone... Il était tentant d'utiliser cette main-d'œuvre, juste « libérée », très flexible et disciplinée par force, payant impôt et consommant comme ce fut le cas en Angola, d'où les Portugais en envoyaient pour les plantations de cacao à São Tomé e Príncipe. Il ne faut pas non plus exclure les pratiques analogues au Congo et en AEF, concernant l'abattage des arbres, l'exploitation du caoutchouc, avec des quotas élevés à atteindre sous peine de sanction, ou la construction de la voie ferrée Brazzaville – Pointe Noire que Gide dénonçait en 1925 à l'occasion de son voyage au Congo au moment même où la CTE (Commission Temporaire de l'Esclavage) enquêtait sur les mêmes agissements.

Lorsque le colonisateur abolit l'esclavage en Afrique, il abolit essentiellement la vente et l'achat d'esclave, le commerce et la traite. Des milliers d'esclaves, de « captifs », quittèrent leur maître, mais ne pouvant sans honte retourner à leur village, s'installèrent dans des « *villages de liberté* » construits par l'administration tandis que d'autres s'engageaient dans l'armée qui y trouva une source de main-d'œuvre avant de s'en servir plus tard militairement.

La plupart des esclaves restèrent cependant auprès de leur maîtres en tentant de renégocier leurs liens de dépendance. Il leur fallait tenir compte du fait que l'abolition leur faisait perdre une certaine intégration antérieure et qu'ils ne pouvaient retrouver une nouvelle identité qu'en s'intégrant à un autre groupe, ce qui n'était pas facile. Ce faisant, on ne changea souvent que le mode de dépendance. Le travail forcé se poursuivit au nom de l'intérêt public ou des prestations dues aux chefs coutumiers.

Le recours au gage remplaça l'esclavage traditionnel. Comme la situation des personnes gagées était plus discrète, leur nombre se multiplia en Afrique entre les deux guerres. Les femmes esclaves sont restées pour la plupart en dépendance économique car leur autonomie était encore plus faible, partagée entre le statut d'esclave et de concubine : double soumission. L'institution de la mise en gage de personnes reste très répandue. Une personne gagée n'est pas à l'origine un esclave, c'est un membre du groupe qui va être « *donné* » à un autre groupe ou lignage. Cela ne peut nous surprendre si l'on sait que les lignages sont « propriétaires » de leurs membres, leur richesse, et que l'individu n'y a pas l'autonomie à laquelle se rattache le citoyen occidental.

Quels peuvent être les motifs d'une mise en gage ? Ce peut être une dette qu'on rembourse en plaçant un de ses membres dans une autre famille pour y travailler. Une femme stérile peut se voir « *donner* » un enfant d'une autre famille pour ne pas rester seule, une femme ayant trop d'enfants peut se voir « *donner* » deux personnes pour l'aider. Une personne criminelle peut à titre de compensation être placée de la même façon. Ce qui nous apparaît comme esclavage, est pour ceux qui sont concernés, un système de solidarité entre lignages voire un mode de crédit impliquant des êtres humains. Les dérives sont toujours possibles quand le système se monétarise sous l'influence du marché qui crée des générations de gagés quand la dette ne s'éteint pas et qu'on se permet de les vendre.... Dans beaucoup de formes de transition en cours, on relève que tout se passe comme si les mentalités des uns et des autres étaient dans une sorte de blocage psychologique les empêchant de contester les fondements de l'ancien ordre social, les condamnant à conserver en héritage des subordinations sociales traditionnelles, officiellement, abolies. L'abolition réelle de l'esclavage reste toujours un fort enjeu contemporain.

Il existe dans certaines sociétés, comme en Afrique de l'Ouest, des séquelles d'esclavage où des descendants d'esclaves voient leur statut affecté par leur origine en

matière de mariage, de transmission d'héritage, de contrôle sur les enfants, et qualifications pour les tâches dans les rites religieux.

Comme l'écrivait Claude Meillassoux en 1986, « *l'esclavage a laissé jusqu'à aujourd'hui des traces profondes, des préjugés tenaces, des séquelles d'exploitation à peine surmontées, qui témoignent de l'enracinement et des fonctions de cette institution dans la société précoloniale... L'esclavage n'est en aucune manière un trait superficiel de l'organisation de ces sociétés* ».

### ***I-1 Tunisie***

C'est ainsi qu'en Tunisie, l'asservissement des Noirs, officiellement aboli en 1890, s'est transformé de telle sorte que ces « anciens esclaves » (*abid*) sont restés longtemps exclus et dépendants d'un certain clientélisme comme au temps des pratiques préislamiques du *wala'* (patronat). Le *khamessat* (métayage), forme contournée de l'esclavage maintient ainsi l'ancien système domestique, justifié a posteriori par le droit musulman (*fikh*)

En Mauritanie où c'est plutôt le règne de la schizophrénie dans un silence officiel assourdissant : un descendant d'esclave peut parfaitement réussir à l'armée, à l'université, sans cesser d'être regardé de haut, voire d'être insulté en étant traité d'esclave sans être pour autant privé de droits économiques ou politiques.

D'un côté depuis 1980 l'esclavage a été aboli en droit par une Constitution à usage externe (F.M.I., B.M.) tandis que de l'autre, persiste une stratification sociale foncièrement inégalitaire. La construction d'une véritable identité y reste donc problématique pour les anciens esclaves, puisque la leur se fonde sur la *shari'â*. On y oppose les Maures blancs aux affranchis et aux Negro- Mauritanie, descendants des populations razzées au Soudan ou au Sénégal.

Construction identitaire aussi difficile à Madagascar pour les *Andevo*, héritiers toujours stigmatisés des anciens esclaves, dans l'impossibilité d'être, car dépourvus d'ancêtres et donc de tombeaux. Ce sont ces derniers qui, selon l'idéologie dominante donnent un statut d'homme libre à ceux qui en possèdent. C'est d'ailleurs un trait classique de l'esclavage



ancien que de faire perdre son nom à un esclave pour le remplacer par un sobriquet ou un surnom, ou pire à l'époque contemporaine, par un numéro tatoué sur l'avant-bras... Ici c'est le statut de l'ancêtre qui justifie la différenciation sociale entre d'une part les *fotsy*, les *andriana* et autres originaires de l'Asie du Sud-est les *tompontany* et de l'autre les *mainity*, esclaves africaines noirs. Cas d'école extrême, on connaît par exemple au Nord Cameroun des esclaves ou notables de cour, hauts responsables de l'administration du souverain (*lamindo*), censés par là même ne pouvoir entrer en rivalité avec ce dernier, qui refusent de perdre leur avantageux statut d'esclaves au grand dam du *lamindo* soucieux de se plier à la loi. Il est vrai qu'à ce compte on en trouverait l'équivalent en France et ailleurs, là où des personnalités se mettent en esclavage pour le bien du grand homme.

Au Niger, une autre forme de transition de l'esclavage est représentée par le statut de *l'iklan*, qui offre le paradoxe d'être un esclave « mobile » en migration interétatique. Tantôt il est dans le camp de son maître touareg, tantôt il en sort pour aller travailler – pour ce dernier – à Abidjan. Par là, s'exprime peut-être un entre-deux entre liberté et servitude, comme pour s'habituer peu à peu, des deux côtés à de nouvelles relations de fait.

Que dire de cet esclavage apparemment volontaire, mais en fait conséquence de la grande misère, qui s'est instauré dans le péonage des journaliers en Amérique du sud pour compenser des dettes transmises de génération en génération ? Que dire encore de ce nouvel esclavage né des restrictions mises aux immigrations légales. Elles encouragent une exploitation informelle en faisant naître des droits de passage élevés qui sont en fait, pour le pays bénéficiaire de cet apport, des paiements « délocalisés » sur place : ainsi des Noirs vers la Lybie, des Mexicains vers les USA, des Européens de l'Est, des Chinois, des Africains vers l'Europe et ce au prix, l'Eldorado enfin atteint, d'une précarisation accrue.

Dans cette évocation, il faut mentionner la « politique » discrète de la Commission Temporaire de l'Esclavage (CTE) de la SDN, commission qui disparut d'ailleurs avec la seconde guerre mondiale, quant aux goulags soviétiques et aux camps de concentration nazis liés à des productions militaires ou à la réalisation de voies de communication. On peut noter ça et là de douloureuses résurgences, comme au Soudan où des milices gouvernementales razzient des femmes et des enfants dans des villages du Sud pour en faire des esclaves au Nord. *Christian Solidarity International*, ONG suisse, rapporte y avoir libéré plus de 8000 esclaves depuis 1985 et en avoir racheté plus de 2000 à des réseaux de marchands arabes pour

50 \$ la tête.... Avec un effet secondaire désastreux à celui escompté, à savoir un développement des razzias pour alimenter un commerce de rachat humain tout trouvé...On sait que le gouvernement du Soudan utilise des milices impliquées dans l'asservissement des sudistes pour contrer l'APLS, l'armée populaire de libération du Soudan, ces milices, *Al'Marahil* ou *Murahilim*, sont payées et armées par le gouvernement. Elles sont complémentaires des Forces armées. Elles sont autorisées à attaquer les villages soupçonnés d'être partisan du MLPS, à se saisir des biens et à capturer les personnes au nom du djihad. Les femmes et les enfants emmenés captifs sont d'abord forcés de travailler au Nord avant d'être transférés hors Soudan, vers l'Europe ou surtout les pays du Golfe comme dans l'ancienne traite de l'Afrique de l'Est.

Si après la seconde guerre mondiale le Qatar abolit l'esclavage en 1952 et l'Arabie en 1962, c'est sans doute parce qu'il était devenu inutile dans sa forme classique suite aux revenus pétroliers dont ces pays disposaient. La Mauritanie promit la même disposition formelle en 1980 tandis que le Niger, qui l'avait prévu pour 2005, en fut empêché par des problèmes de politique intérieure.

## **II - DE QUELQUES FORMES D'UN ESCLAVAGE CONTEMPORAIN**

### **A- L'esclavage des enfants**

250 millions d'enfants de 5 à 15 ans y sont contraints, en premier lieu dans les pays du Tiers-monde, mais aussi en Europe : Grande Bretagne, Allemagne, Italie, où ils seraient plus de deux millions.

Tous les secteurs sont concernés et les conditions approximativement les mêmes : mineurs de fond en Colombie, écailleurs de crevettes en Thaïlande pour un temps de travail souvent supérieur à 15 heures par jour. Travailleurs agricoles en Tanzanie pour un travail de 11 heures ou en Malaisie pour une durée de 17 heures. D'autres sont confinés en Inde dans des fabriques de verre où la température des fours atteint 1600°. D'autres encore sont démêleurs de filets de pêche au Ghana, où ils sont « vendus » par leurs parents, ou employés dans le textile en Inde, au Pakistan, au Népal dans des conditions d'hygiène altérant profondément leur santé, avec des journées de 20 heures tous les jours.

Le sport lui-même est un secteur de profit. Des intermédiaires douteux proposent à des jeunes Africains, qui en rêvent, de venir jouer dans un club français. Il s'agit de vendre des gamins à un bon prix sans qu'on se soit préoccupé de leurs conditions de recrutement par le club, de leur hébergement ou de leur encadrement, ni de leur séjour au-delà du permis de 3 mois. En ce sens la Belgique est « négrière », l'Italie aussi avec ses 5282 footballeurs extra communautaires de moins de 16 ans les Pays-Bas et la France également –dans une moindre mesure. *Sport Management International*, à Lagos, propose aux pays européens, dans une véritable logique d'entreprise, de détecter des jeunes pour les « vendre », en réalisant une plus-value sur les transactions. La prospection se fait tous azimuts : Afrique, Brésil. Parfois ces « vendeurs » ont négocié au mieux une période d'essai ; parfois rien que l'abandon pur et simple à la débrouille. Ce système est consolidé dans la même logique par des dirigeants peu regardant si le recruté en vaut la peine. On fait miroiter aux futurs éventuels champions de club professionnels où ils toucheraient des sommes à faire rêver avant qu'ils ne se retrouvent au mieux dans un club amateur.....tandis qu'au Pakistan, les enfants s'activaient lors de la Coupe du Monde de football en 1998 à confectionner des ballons.

En Europe, même ce sont des fillettes portugaises qui fabriquent des chaussures de grande marque à Amarante, tandis que des fillettes napolitaines sont derrière des machines à coudre. Les magasins de luxe de tissus, sacs, chaussures, peuvent afficher le label « cousu main », cachant toujours ce que cela signifie, tout comme l'on sait à quel prix des fillettes de cinq ans payent, par des ulcères, le fait d'avoir à couper avec leurs dents les fils des écharpes en soie teintées chimiquement.

On connaît le sort des enfants employés par Altadis et Philips Morris dans des plantations de tabac, par Chiquito et Del Monte dans celles des bananes ou par Gargill pour le cacao par Nike et Adidas en Asie pour des articles de sport. Tout récemment, la ligne de vêtements Gap Kids, selon une enquête de *The Observer*, fut accusée de contribuer indirectement au travail des enfants en Inde. Le travail manuel y était systématiquement sous-traité à l'extérieur des usines. Pour les broderies et les chemisiers, les enfants, aux mains fines et à la vue plus aigüe, restent la main-d'œuvre préférée des fournisseurs. Tout un système de sous-traitants en cascade, permet de parer au plus pressé parce que les fournisseurs acceptent parfois des commandes qui dépassent leurs capacités de production. Mais il a pour effet de retirer la transparence qu'ont pu apporter certains audits sociaux de la part de l'entreprise mère : on ne saurait tout contrôler, avance-t-on comme excuse.

On peut parler d'esclavage et non pas de travail des enfants quand ces derniers n'ont pas de temps libre, ne vont pas à l'école et que leurs conditions générales, y compris de santé, sont mauvaises. En effet, de tout temps, la socialisation de l'enfant a pu passer par une participation, croissante et proportionnelle à son âge, aux travaux collectifs de sa famille.

Il faut cependant s'interroger pour savoir où finit cette socialisation nécessaire et où commence l'exploitation quand le travail domestique excessif conduit à un vol de temps quant à l'éducation et à l'épanouissement personnel, quand il y a confiscation d'un sur-travail, partie non rémunérée pour réaliser une plus-value, quand l'exploitation rime avec oppression, situation aggravée du fait de leur statut de mineur. Ces dérives englobent aussi bien les jockeys de course de chameaux dans les pays du Golfe, que les fiancées juvéniles contraintes ensuite au mariage, ou les filles consacrées à une divinité, ce qui les condamne, de manière héréditaire, à travailler au service d'un desservant ou ceux qui servent de gage à leur employeur pour les dettes contractées par leurs parents. Parmi quelques cas typiques on peut noter.

- 1) Les petites bonnes ou filles des rues au Maroc. Placées dès leur petite enfance par leurs parents dans des familles aisées où elles sont bonnes à tout faire sans horaire fixe. Leur salaire est versé à leurs familles, mais il est si bas que dès qu'elles le peuvent, elles s'émancipent en descendant dans la rue où leurs aînées deviennent leurs tutrices-proxénètes et les initient à leur nouveau métier. De manière plus générale, la majeure partie du travail domestique auquel recourent les fractions populaires et la petite bourgeoisie est effectué par des filles âgées entre 6 et 20 ans. On y trouve des situations de quasi esclavage. Ces fillettes, surtout dans l'Ouest africain, sont confiées à d'autres familles dans le cadre de la circulation traditionnelle des enfants. Mais depuis la crise, leur travail est devenu central dans les stratégies parentales de survie car il permet aux femmes d'accéder à une part grandissante de l'économie domestique en occupant un travail rémunéré qu'elles ne pourraient obtenir sans cette main-d'œuvre docile et à moindre coût. Tout se passe comme si maintenant les logiques domestiques associées à un processus éducatif et de socialisation par le travail s'étaient transformées en logiques salariales d'exploitation du travail. A Abidjan, par exemple, ces fillettes travaillent au minimum 11 heures par jour, résident chez leur employeur qui les rémunère sous forme de logement et de

nourriture. Elles sont naturellement écartées de l'école, ce qui les enracine dans l'hétéronomie. Dans cette même ville existeraient de réels marchés aux enfants esclaves.

- 2) Au Togo, « *le bois d'ébène se coupe jeune* » puisque dans les villages les plus pauvres, l'enfant ne vaut pas grand-chose. Aussi est-il courant que les parents les confient à de riches trafiquants, parents établis dans des États nantis, où devenus leurs « protecteurs », il se chargent de leur trouver du travail. On peut constater ici le dévoiement d'une coutume sociale propre aux devoirs familiaux traditionnels où l'enfant pouvait être confié à un cousin ou un oncle qui l'élevait par solidarité.
- 3) Les petites servantes en Mauritanie (*Korgel*) sont issues de famille d'origine esclave et placées chez des familles libres pour une adoption coutumière, bien sûr sans rémunération. Les familles issues d'esclaves et les familles libres se doivent de conserver leurs liens, ces dernières « mettant de la sauce », c'est à dire de l'argent, pour « enlever » l'enfant. On voit ici comment un groupe dominant, en dépit de l'abolition, invente une nouvelle forme d'esclavage rendu acceptable par l'idéologie traditionnelle et par la langue. Cette idéologie peut se reproduire puisque ces jeunes filles engagées très tôt ne disposent ni d'ouverture sociale, ni d'instruction et sont ainsi dans une structure de dépendance continue. On retrouve ce type de travail domestique transfrontalier du Mali vers la Côte d'Ivoire, du Bénin vers le Niger ou au Gabon au titre d'un « confiagé » en vue d'une prétendue formation scolaire, en fait une étape vers l'Europe
- 4) En Thaïlande, aux Philippines et ailleurs, des enfants sont victimes du tourisme sexuel, suite à la misère ambiante. Amenés à se prostituer, ils sont ensuite rejetés dès lors qu'ils se trouvent atteints de maladies vénériennes ou du sida. Leur travail représente 15 % du revenu de leur pays où les proxénètes sont des employeurs comme les autres.
- 5) Le cas des enfants – soldats est bien connu, surtout depuis 2000, mais il existait bien avant. A cet égard, on peut penser aux janissaires, garçons enlevés dans les Balkans ou le Caucase. Des mineurs furent enrôlés à la fin du régime nazi, au

Népal, dans le conflit irano-irakien où on leur faisait porter des clés en plastique pour accéder au paradis.... Ils sont particulièrement nombreux au Libéria (NPEL : Front Patriotique de Libération Nationale), au Sierra-Leone, au Mozambique. Ils proviennent d'un réservoir pratiquement illimité alimenté en général par des razzias faciles à manipuler imprégnés de superstitions, ils sont utilisés en première ligne pour des pillages sans avoir même accès au butin qui profite à de simples brigands sans visée politique. Ils seraient 300 000 de par le monde. L'Europe contemporaine n'est pas à l'abri de ces dérives militaires. Un certain nombre de pays autorisent le recrutement en dessous de 18 ans : France, Danemark, Allemagne, Norvège etc.... L'armée britannique en compterait 6 000 qui ont participé aux conflits en Irlande du Nord, dans le Golfe, aux Malouines, au Kosovo dans le cadre de la KFOR ..... alors même que l'ONU l'interdit dans les forces du maintien de l'ordre. L'armée de Libération du Kosovo (UCK) a utilisé des mineurs recrutés sur place ou en Albanie et Macédoine contre les Serbes. Le parti des travailleurs en Turquie (PKK) compterait 3 000 mineurs, dont 10% de filles, certains âgés de 7 ans. On connaît aussi les « Tigres » serbes qui ont enrôlé 500 jeunes Macédoniens en République Fédérale de Yougoslavie, ainsi que les mouvements indépendantistes tchéchènes où l'on trouve des enfants de 12 ans.

Récemment, on évoqué le sort de jeunes garçons de 10 ans que des rabatteurs, dans des gares ou des marchés, avaient rassemblés pour les vendre à l'armée birmane en vue de leur enrôlement. Tous ces jeunes n'ont pas les ressources d'un Youssef Bazzi devenu poète après avoir été milicien à 14 ans au Liban...

- 6) Les enfants -mendiants ou *talibé* – élèves d'une école coranique sous la direction d'un marabout, sont censés apprendre le Coran et l'humilité nécessaire pour affronter la vie. De nos jours les maîtres et les élèves de ces écoles (*daara*) ont dû quitter les misérables campagnes de l'Afrique de l'Ouest, du fait en autres de la sécheresse pour se rendre dans les grandes villes comme Dakar. En principe, le marabout s'occupe gratuitement de leur installation dans l'école en échange de menus services après de longues journées d'instruction. En réalité, beaucoup de pseudo-marabouts, pas toujours affiliés aux deux principaux courants islamiques, recueillent des enfants déracinés et les poussent

à la mendicité pendant 10 heures par jour. Pour accroître leur « rentabilité », en apitoyant les passants, ils doivent rester pieds nus, ne pas se laver pour être le plus repoussant possible et exhiber leurs mutilations et leurs plaies : véritable cour des miracles. Chaque enfant, doit rapporter chaque jour une certaine somme qui varie selon les quartiers où il opère sous peine de châtiments corporels. Leur nourriture provient des restes d'alimentation qu'on leur donne. Ceux qui n'arrivent pas à leur quota quotidien se livrent à des larcins, d'où des problèmes avec la police, des combats entre talibés pour les meilleures places de mendicité et pour finir au terme de leur « études », la drogue et la prostitution, dans un monde sans avenir. Ce véritable marché de la mendicité est une industrie assez juteuse. A Dakar on en comptait 6300. On estime qu'avec 30 « élèves » un marabout vit convenablement.

Un avatar de cette mendicité de rue organisée se retrouve par exemple en France avec les enfants tziganes ou roumains qui, de surcroît, étaient formés à ouvrir les horodateurs, pour rapporter au moins 200 Frs par jour sous peine de sanction. De même, des enfants sourds-muets dont l'handicap peut être réel sont envoyés mendier dans des restaurants. En Grèce, dans les années 1990, des milliers d'enfants ont ainsi « travaillé » dans les rues des grandes villes.

- 7) Des formes tout aussi dures se retrouvent en Tanzanie chez les *Snake boys* chargés de travailler dans les mines de pierres précieuses, en Côte d'Ivoire dans les mines d'or, au Brésil dans l'industrie de la chaussure, à Haïti dans l'esclavage domestique (les *Restaveks*) et partout dans le Tiers Monde dans des travaux de fouille de décharges ou de gardiennage (Madagascar).
- 8) On peut avoir du mal à déterminer si les enfants bouviers du sud du Tchad sont des esclaves ou des apprentis éleveurs au service des pasteurs arabes du nord. L'ONU, quant à elle, y a un esclavage organisé par des musulmans à l'encontre des populations chrétiennes du sud.
- 9) Enfin concernant toujours les enfants comment ne peut-on évoquer un autre type de marché « esclavagiste », celui des officines spécialisées dans la vente d'enfants dans un milieu de pédophiles, de proxénètes et d'intermédiaires

professionnels tels qu'on peut en rencontrer chez certains chauffeurs de taxi ou certains gérants d'hôtel borgne. On peut aussi bénéficier à l'occasion, d'une « adoption » illégale, d'une future main-d'œuvre à bas prix, d'acteurs pour des maisons closes ou des films pornographiques. L'« adoption » est devenue une activité commerciale avec pour bases arrière l'Amérique latine et centrale, l'Europe de l'Est. L'enfant peut être volé et revendu avec une marge commerciale. Exemple extrême : au Guatemala, les enfants sont même « produits » à la demande pour « l'exportation ». Dans ce dernier pays, il existe des orphelinats clandestins avec des enfants de trois jours à trois ans qui peuvent être adoptés sans papiers pour 20 000 à 50 000 \$ principalement à destination des USA. On estime que ce trafic rapporte 200 millions de dollars par an. A Moscou un nouveau-né peut coûter 5 000 €, mais à Beyrouth il peut atteindre 30 000 €.

## **B - De la traite des « Noirs » à celle des « Blanches » : Prostitution et marché aux femmes**

La prostitution commercialise le corps humain pourtant défini inaliénable. Elle se fonde sur un rapport de domination et d'exploitation où les victimes sont chosifiées. Il faut considérer la prostitution comme issue de la précarité et de la vulnérabilité sociale. Face à la dégradation du marché de l'emploi, l'entrée dans la sexualité vénale est souvent le fruit d'une contrainte économique : mères célibataires sans qualification, jeunes en errance, exclus du RMI ou migrants sans papiers qui tentent d'assurer leur survie.

C'est là un point largement connu. Nous nous contenterons d'en rapporter certains éléments des plus marquants. Le nombre de prostituées en Europe de l'Ouest est estimé à environ 300 000 en provenance d'Europe de l'Est dont des Tchétchènes ... Une des plaques tournantes en est l'Albanie qui a su ainsi profiter de la guerre au Kosovo pour développer des filières d'immigration clandestine. Ce système d'esclavage comprend des « camps de concentration » où on prépare ces futures prostituées à leur travail par des services et des viols pour qu'elles soient « opérationnelles » dès leur arrivée sur le terrain. Leur mise au pas, leur conditionnement implique leur soumission par crainte de représailles sur leur famille ou sur elles-mêmes en les mettant en présence de membres découpés de celles qui se sont



montrées peu dociles ou en écrasant des insoumises sous leurs yeux. Leur passeport est évidemment confisqué par les mafias. On cite le cas d'une prostituée rouée de coups pour avoir arrêté son travail pendant un orage.....

Les progrès techniques aidant, les proxénètes peuvent rester sur place au pays ou en Belgique d'où ils contrôlent les prostituées par téléphone portable. Quelle que soit l'origine de ces prostituées, même si elles proviennent d'Albanie ou d'ailleurs, elles se déclarent kosovares pour bénéficier du statut de réfugié. Elles ont pu être attirées par des promesses de mariage et un départ à l'Ouest avec un compatriote, mais elles peuvent aussi avoir été enlevées dans des camps de réfugiés d'où elles sont extraites soit pour l'étranger soit, à titre propédeutique, dans les bars à soldats comme à Pristina au Kosovo.

Paris, Nice, Lyon, Strasbourg, sont des lieux où les prostituées albanaises forment la première communauté de prostitution de rue, Bordeaux serait en phase d'expérimentation.... A ce réseau albanais en plein développement des suites de la guerre, il faut ajouter les réseaux, russe, bulgare, ukrainien. On comprend, le trottoir français étant exploité par 30 % d'étrangères, la colère des prostituées « indigènes » d'où des conflits parfois violents pour garder la maîtrise du terrain. Les gains estimés à 1 000€ par jour et par prostituée sont rapatriés en Albanie, une infime partie étant versé à leur famille tandis qu'elles mêmes ayant à peine de quoi vivre sont déplacées d'une ville ou d'un pays à un autre au gré des transactions et des demandes d'asiles politiques. Parfois vendues à plusieurs reprises, elles sont une marchandise, du bétail humain ce qui correspond bien à une définition de l'esclavage. Une moldave achetée entre 150 et 200 \$ peut se revendre – parfois aux enchères - pour 1 000 \$ en Italie. Certaines femmes sont achetées sur catalogue, comme à Toulouse, ou sur un véritable marché aux femmes comme en Italie..... ,Leurs problèmes de santé sont énormes car il est moins coûteux d'acheter une nouvelle « travailleuse » que de payer un traitement médical. Faute d'un statut juridique clair pour ces victimes, il est souvent malaisé de leur fournir une aide véritable. En Allemagne où le nombre de ces prostituées forcées dépasse les dix mille, les proxénètes sont en passe de contrôler certains Eros Center tandis qu'en Belgique ou Italie, existent des filières de traite.

Les affrontements armés et les troubles intérieurs qu'ont connu nombre de pays accroissent encore le nombre des candidates au départ. Ces trafics sont très lucratifs : la Moldavie en tire davantage que les contributions que lui versent le FMI et la Banque Mondiale. A cet égard on a pu reprocher à « Western Union », spécialisé dans les transports

de fonds, de ne pas être très regardante sur certains mouvements très douteux, apparentés au blanchiment d'argent sale émanant de divers réseaux de proxénétisme.

Il faudrait aussi enquêter sur les mariages forcés, un domaine connexe, dont certains relèvent de la pédophilie ou de l'inceste. On connaît les « mariages de plaisir » grâce auxquels des jeunes filles- égyptiennes le plus souvent- sont envoyées dans les pays du Golfe pour un mariage provisoire dont le divorce est prévu avant même la répudiation officielle, ce qui satisfait les croyances. Ailleurs, en Chine, un effet de la limitation des naissances a conduit à un eugénisme de fait qui privilégie la naissance des garçons avec pour conséquence un déficit en épouses plus tard. Le nombre croissant des hommes célibataires a développé le « commerce » de femmes à partir de la Corée du Nord, du Vietnam ou d'autres régions de Chine moins touchées par le phénomène.

Cette prostitution a développé des caractères préférentiels ethniques : c'est ainsi que des femmes blondes sont envoyées en Chine, les femmes de l'Est au Japon, les Noires du Togo sont appréciées en Belgique et Canada et celles du Mali ou du Cameroun en France.

Enfin, sans qu'il s'agisse de prostitution au sens premier, nombreux sont les cas où l'on dispose de femmes sans leur consentement, ce qui est assimilable à de l'esclavage. Ainsi en est-il des fiançailles et des mariages d'enfants bien qu'officiellement sans effet juridique depuis la Convention du 18-12-79 de la Commission des droits de l'Homme de l'ONU. Ainsi, de la cession d'une femme par son mari ou un membre de la famille, à titre onéreux, à un tiers, sans qu'elle puisse le refuser ou « l'achat » d'une femme sous forme de dot versée en contre partie à ses parents, à son tuteur ou à sa famille, voire l'enlèvement d'enfants à leur famille à des fins maritales.

On peut enfin évoquer pour mémoire le cas du lévirat où une veuve doit automatiquement épouser l'un des membres de la famille du défunt, son frère cadet par exemple. On connaît aussi le rôle du « nettoyeur » au Kenya chargé par la communauté d'avoir des relations sexuelles avec les veuves pour chasser du village l'esprit des défunts. Toutes coutumes honorables dans le contexte d'une culture donnée, à un moment donné, mais qui ne semble plus devoir être admises dans le contexte universaliste des droits de l'Homme.

Dans un cadre plus moderne, que penser des mariages sur catalogue ? Autant il peut être légitime qu'on confie son avenir conjugal à une agence, autant doit-on être circonspect quand le catalogue ne contient que des femmes de pays en voie de développement à l'usage de célibataires des pays industrialisés : on peut penser que certains de ces derniers sont sensibles à une idéologie néo-coloniale où ces candidates sont représentées comme de condition servile, inférieure, donc plus soumise. Une fois « en main », elles se retrouvent coupées culturellement, linguistiquement, affectivement de leur milieu. Elles ne peuvent plus quitter leur nouvelle situation sans quelque danger, complication financière et administrative.

### **C- L'esclavage pour dettes**

On peut définir l'esclavage ou la servitude pour dette comme « *L'état ou la condition résultant du fait qu'un débiteur s'est engagé à fournir en garantie d'une dette ses services personnels ou ceux de quelqu'un sur lequel il a autorité, si la valeur de ces services n'est pas affectée à la liquidation de la dette ou si la durée de ces services n'est pas limitée ni leur caractère défini* ».

Au Pakistan, on rencontre des familles entières les *peshgi*, contraintes de travailler en particulier dans les briqueteries. En Amazonie elles sont requises pour le travail du charbon de bois ou celui des mine tandis qu'en Inde c'est l'industrie du tapis-le *bégar*, le tissage, l'extraction des pierres, la production de briques, la culture de la canne à sucre, qui sont concernés avec un emploi massif d'enfants, les *bigarry*.

En Inde (J.M. Servet in bibliographie), pour répondre à des dépenses imprévues liées à des cérémonies traditionnelles, aux soins de santé ou aux catastrophes agricoles d'ordre climatique, des individus contractent des dettes. Leur montant peut être assimilé à une avance sur rémunération de travail où au départ, le prêteur manifeste sa solidarité à l'égard de quelqu'un dans le besoin auquel il accorde sa protection.

Certes les formes modernes des avances peuvent suivre les formes anciennes au point que ceux qui sont objectivement exploités aujourd'hui peuvent ne pas le reconnaître. On pense ici à Spinoza écrivant que « *Les pires bourreaux sont ceux qui savent se faire aimer* ». Le problème naît avec la modernité et la mondialisation de l'économie, sa financiarisation. En

effet, la relation entre le prêteur et le débiteur cesse d'être une obligation morale envers un dépendant pour devenir purement fonctionnelle. Cette solidarité « perversie » conduit à une surexploitation de la main-d'œuvre, au travail forcé, à l'esclavage. L'emprunteur par exemple ne peut transférer sa créance ailleurs : il devient un aliéné temporaire ou définitif dans le cas extrême où les intérêts s'accumulent, il est dans l'impossibilité de rembourser. Parfois l'endettement se trouve augmenté par les pressions de l'employeur qui exige que l'employé ne se serve que dans certains magasins, en l'incitant à consommer de l'alcool, à fréquenter des prostituées, etc... Le système peut se compliquer de par la « médiation » d'intermédiaires qui font qu'au bout du compte celui qui recrute n'est pas l'employeur...

Cet esclavage touche aussi les travailleurs immigrés sans papiers qui doivent rembourser les frais de leur voyage quasiment à perpétuité eux et leur famille alors que le travail promis au départ n'existe pas, .Il ne leur reste donc que des travaux très disqualifiant et très disqualifiés quasiment sans rémunération. Il suffit de penser aux migrants d'Europe de l'Est, de l'Afrique, de la Chine, du Mexique, des Philippines attirés par l'Europe occidentale l'Amérique du Nord, les pays du Golfe, voire Israël ou le Liban. En règle générale leurs passeports sont confisqués, ce qui les entrave autant que les chaînes d'autrefois.

Des recruteurs opèrent aussi depuis Rio au Brésil pour l'Amazonie. Une fois arrivés sur place, souvent dans des lieux inconnus, les travailleurs sont condamnés à des travaux dangereux et mal payés et ils s'aperçoivent qu'ils doivent des sommes colossales pour leur transport leur installation et leur subsistance avec des menaces de représailles sur leur famille en cas de désobéissance. Sont concernés les mines d'or, les travaux agricoles, la prostitution. Aux Philippines, le système du voile impose aux pêcheurs en apnée des contrats léonins. Au Népal, on a le système comparable du *saunki*. On peut s'attacher au cas bien connu des haris, au Pakistan, en particulier dans la région du Sindh où de tels travailleurs esclaves sont parfois « libérés » par des ONG tandis que les « seigneurs » locaux gardent et leurs pouvoirs et leur liberté. La discrimination y est d'autant plus sensible que ce sont souvent des « *dalit* », qui en sont atteints au nom du principe religieux qui préside aux castes. Nous sommes ici en face d'une véritable tromperie quand le versement d'une rétribution laisse croire que la dette sera un jour soldée alors qu'elle peut se poursuivre par-delà les générations

## ***D – Exemples d’asservissement domestique.***

Un rapport (III, 2) du Conseil de l’Europe, en mai 2001, constate la généralisation en Europe de l’esclavage domestique de migrantes et le définit ainsi : « *L’esclavage domestique correspond à la situation d’une personne vulnérable qui se voit contrainte, physiquement ou moralement, de fournir un travail sans contrepartie financière, privée de liberté et dans une situation contraire à la dignité humaine* ». En général, une « captivité virtuelle » est créée par la confiscation quasi-systématique du passeport, à laquelle il faut ajouter une absence de rémunération- ou une rémunération insuffisante-, des conditions de travail et d’hébergement indignes, la séquestration, la rupture forcée des liens avec la famille et l’isolement culturel, bref, un état de non-droit absolu. Une enquête télévisée récente en a montré des exemples flagrants au Liban.

1 - On a pu constater, en particulier à Paris, que dans la diaspora sénégalaise des Soninke on peut encore rencontrer des descendants d’esclaves dont le statut reste d’actualité face aux *hooro*, les hommes libres. Même s’ils sont nés en France, ils ne sont pas pour autant dégagés des contraintes de l’esclavage de caste qui impose une ségrégation économique, religieuse et matrimoniale. C’est ainsi que dans les foyers où se regroupent les immigrés sénégalais, ce sont ces esclaves qui, outre leur travail à l’extérieur, doivent, de droit, s’occuper des tâches ménagères. S’ils se rebellent, ils sont exclus des associations de village, de la mosquée, et cette menace touche aussi les parents restés au pays. L’endogamie régnante empêche tout mariage librement contracté par des partenaires de castes différentes, d’où des conflits où la police, quand elle est concernée, ne comprend que peu de choses.

On sait aussi que les cadets de famille, s’ils veulent pouvoir se marier au pays, doivent partir à l’étranger pour vendre dans les rues, parfois à la sauvette, des produits « africains » au bénéfice des aînés qui à leur retour pourront en paiement leur « acheter » une épouse. L’ethnologie n’ignore pas tout ce qu’il peut y avoir de création sociopolitique dans les alliances traditionnelles fondée sur des prestations et contre-prestations, mais ce processus, du fait de l’économie marchande qui s’impose peu à peu, transforme cette alliance en un véritable achat soumis aux fluctuations du marché...

2 – Il y a toujours eu une tradition chez les Occidentaux de retour d’Afrique d’amener avec eux des personnes non déclarées à la Sécurité Sociale pour leur service domestique. Cette tradition se poursuit au bénéfice d’Africains vivant en Europe, qui ainsi exploitent d’autres Africains selon des hiérarchies anciennes réactivées.

Quelques cas particulièrement notoires ont défrayé la chronique:

- ✓ une jeune malgache est arrivée en France en 1992 sur un contrat moral passé avec sa cousine qui lui promet 200 F par mois et une formation de couturière. En fait, son passeport lui est confisqué, elle travaille 20 h par jour sans salaire, avec peu de nourriture et dort sur le sol de la cuisine. Levée à 4 heures, elle prépare le petit déjeuner, puis file dans une entreprise de nettoyage du beau-frère de la cousine – devenu ministre à Madagascar - avant de revenir vers sa cousine préparer le repas et se reposer vers minuit, sept jours sur sept.

C’est là un cas typique où tout se passe à l’intérieur même d’une communauté où les liens familiaux traditionnels suffisent à l’explication du phénomène. Il faut ajouter que la famille de l’« employée » – dont les sœurs ont été exploitées de la même façon – « vit et travaille » depuis toujours pour la famille des « patrons ». En fin de compte elle pu s’enfuir, porter plainte et faire condamner sa patronne.

Plusieurs centaines de cas ont été répertoriés en France selon le CCEM (Comité Contre l’Esclavage Moderne). Les jeunes esclaves domestiques se retrouvent tant dans des cités de banlieue que dans des résidences de certains personnels d’ambassade ou bourgeois BCBG et même d’écrivains, progressistes sur papier ...

La justice n’est pas toujours à même d’intervenir, faute d’articles du Code Pénal traitant de l’esclavage domestique. Seuls les articles 225-13 et 225-14 du nouveau code pénal répriment le fait d’obtenir d’une personne vulnérable un travail non rétribué ou de la soumettre à des conditions de travail et d’hébergement contraires à la dignité humaine. On peut aussi tenter d’obtenir justice par le biais des Prud’hommes pour infraction au droit du travail. Ces procédures, cependant, ne sont pas applicables quand les victimes étaient employées par des diplomates ou des agents

diplomatiques protégés par la Convention de Vienne : soit 20 % des cas recensés. Le député des Landes, A. Vidalies, vice président d'une Commission parlementaire, s'est proposé d'adapter notre législation à ces cas.

- ✓ Mende Nazernuba du Sud Soudan, a été razzinée à l'âge de 12 ans par des miliciens arabes ayant incendié son village. Violée, enlevée, battue elle se retrouve à Khartoum esclave domestique dans une famille pendant huit ans, sans argent et mangeant les restes. En 2000, ses employeurs l'envoient à Londres, au service de la femme d'un diplomate. Elle pourra finir par s'enfuir et, après des péripéties racontées dans son livre, faire condamner à Londres son « employeur » qui ne fit pas appel....
- ✓ F. Bok, au Soudan, a 7 ans quand des miliciens arabes investissent un marché, tuent les adultes et kidnappent des enfants. Il y fut esclave pendant dix ans avant de s'échapper. Quand on demandait à ses maîtres pourquoi il dormait avec les animaux et mangeait les restes, ceux-ci rétorquaient : « *parce qu'il est un animal* ».

Ces deux derniers cas relèvent d'une tradition historique qui affecte les Noirs du Sud Soudan et des monts *Nuba*, objets d'une traite de la part des milices qui les revendent à des marchands d'esclaves en ville. Selon *Anti-Slavery International* cela concernerait actuellement 14 000 personnes sans que les instances gouvernementales semblent s'en inquiéter.

- ✓ On a pu voir il y a peu dans le documentaire allemand «*Jeté après usage* » le cas d'un jeune Nigérian de 16 ans enlevé de son village et conduit dans un camp de travail au Niger. Puis malade au bout de deux ans, on l'abandonne alors au bord d'une route qui mène à une ville qui lui est inconnue. Il parvient en mendiant à rejoindre la frontière pour retrouver les siens mais en demeure traumatisé.
- ✓ Quand les Chinois exploités en Europe arrivent à se libérer, à force de travail, en remboursant leurs passeurs, ils s'emploient parfois alors à exploiter d'autres Chinois selon le même mode silencieux.

- ✓ On estime qu'il y aurait environ 25000 éthiopiennes « esclaves domestiques » au Liban, sans compter les Philippines et les Coréennes.

### ***E- Quelques pays particulièrement touchés par le travail forcé***

Le B.I.T. en 1930 dans sa convention sur le travail forcé le définissait ainsi :

« *Tous travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de son plein gré* ». Il est donc distinct dans sa nature de l'esclavage de possession. On peut penser qu'à côté des contraintes physiques classiques il faille ajouter des contraintes économiques où le consentement est forcé pour des motifs de survie personnelle ou familiale.

Les exemples fournis ici ne sont pas, hélas, limitatifs.

#### **1 – La Chine**

La presse s'est faite l'écho en 2007 - en particulier dans les provinces de *Hénan* et du *Shansi* – de l'exploitation esclavagiste d'un bon millier de travailleurs au profit de mafias comme celle des briqueteries ou des mines de charbon par le biais de membres locaux du Parti. Ce n'est sans doute là que la partie émergée de l'iceberg pour ce pays qui se trouve être la 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> puissance économique. Ces victimes, des paysans pauvres bien sûr, sont soit rabattues par des agences d'intérim, soit enlevées dans les gares ferroviaires ou routières, parfois droguée aux somnifères, avant de se retrouver dans un véritable enfer. D'autres ont été proprement kidnappées pour être revendues 50 € au propriétaire d'une fabrique illégale. Beaucoup d'enfants et d'handicapés mentaux font parti du lot. Non payés, avec une nourriture insuffisante, dormant côte à côte, enfermés, à même le sol de terre battue, gardés dans des granges la nuit par des gardes chiourmes et des chiens-loups, sans lumière ni chauffage, sans rechange de vêtement, sans moyen de se laver – au point qu'on dut enlever au couteau la crasse de ceux qu'on avait libérés. Ils devaient travailler 18-20h par jour, sans protection particulière pour saisir des briques brûlantes, parfois sous le contrôle de plus vieux, devenus



de véritables « kapos ». Ceux qui faiblissaient étaient frappés, parfois à mort, de même que ceux qui tentaient de s'enfuir.

Inutile de préciser qu'ici en fin de compte les lois sur le travail quant elles existent restent lettre morte. Ces lois ne sont faites que pour calmer les esprits et les pressions internationales à l'orée des Jeux Olympiques. Elles ne peuvent servir qu'à se donner bonne conscience.

## **2 – Le Portugal**

Ce pays, qui a vu 5 millions des siens émigrer et vivre à l'étranger, « accueille » à son tour des Brésiliens, des Capverdiens ou des Ukrainiens surexploités.

C'est ainsi qu'à Campo Grande, au nord de Lisbonne, sous un viaduc près de l'autoroute, se tient un marché où ils vendent leur force de travail à des entrepreneurs qui viennent les chercher en camion le lundi pour une semaine. Beaucoup ne sont pas embauchés, car ils ne sont pas connus, ou au contraire connus pour créer des problèmes. Ils peuvent retenter leur chance le mercredi au cas où les patrons n'auraient pas été contents des premiers recrutés. Les conditions, non négociables, sont imposées par les employeurs. Ceux qui sont retenus se battent pour monter dans les camionnettes avant que ne se referment les portes arrière, comme sur du bétail. Les sans-papiers ne peuvent évidemment être comptabilisés mais parmi les autres il y a 69 000 Brésiliens, 66 000 Ukrainiens, 65 000 Capverdiens.

Ce phénomène est récurrent si l'on se souvient des marchés journaliers qui avaient lieu autrefois dans l'Alentejo (Algarve, Sud du Portugal) où les hommes se rassemblaient de bon matin sur les places des villes en attendant le bon vouloir des Intendants qui se portait sur les plus aptes physiquement et les plus dociles.

## **3. - L'Espagne**

Dans le sud de l'Espagne, région d'Almeria, 80 000 immigrés pour moitié sans papiers, produisent sous serre 1/3 de la consommation hivernale de fruits et légumes en Europe et rapportent les 2/3 des profits agricoles du pays.

A Ejido, illustré par un film « *El Ejido, la loi du profit* », on a l'exemple caricatural de cette exploitation industrielle des hommes et de la terre encouragée par la mondialisation. L'air y est vicié par les pesticides et les nappes phréatiques s'épuisent tandis que les immigrés, payés entre 2 et 2,5€ de l'heure (alors que le SMIG est à 4,5€), logent dans des

abris de fortune faits de carton et de plastique, les *chabolas*, sans eau ni électricité et sont réduits à boire l'eau des bassins polluée de produits chimiques, ce qui provoque des problèmes rénaux.

La bonne conscience est de rigueur puisque – selon les employeurs - ils ont la chance d'avoir au moins un travail qu'ils n'auraient pas chez eux. Chaque semaine voit l'arrivée de 600 à 700 nouveaux émigrés. Mieux encore : le Maroc organise officiellement des nouvelles formes d'utilisation d'une main-d'œuvre bon marché à usage européen. L'ANAPEC (agence nationale de recrutement) développe la même philosophie que l'OMI (Office des Migrations Internationales) quant aux recrutés qui doivent accepter de ne jamais revendiquer, de faire des heures supplémentaires sans paiement, de n'avoir pas accès aux Caisses d'Allocations Familiales, ni aux caisses de chômage ou de retraite, de ne bénéficier de la Sécurité Sociale que durant le temps de leur séjour, de n'avoir aucune garantie sécurité de retrouver, la saison de travail accomplie, du travail au Maroc : Les conditions de logement sont souvent déplorables. L'excuse à ces conditions est qu'on fournit à des Marocains défavorisés un salaire qu'ils ne trouvaient pas sur place. Comme aurait dit Voltaire : c'est à ce prix que nous avons des fruits et des légumes moins cher que ceux de la production nationale. Cet automne, 30.000 roumains et bulgares sont venus pour les vendanges en Castille et dans la Manche pour environ 20€ par jour... alors que 10.000 espagnols sont venus les faire, en France, à des tarifs normaux.

#### **4. - La Libye**

Pour les Tchadiens ou plus encore au sud, pour les Centrafricains, où le revenu est de 200\$ par an par habitant, la Libye, presque autant que l'Arabie Saoudite, avec ses 8 000 \$ et son or noir, est un pôle d'attraction. Une kyrielle de camions amène des produits manufacturés au sud et en repart avec du bétail sur pied, du cuir, de la viande et de la main-d'œuvre qui vient travailler quelques mois ou quelques années pour ramener de maigres économies qui permettront leur mariage.

Au passage de la frontière les douaniers sont habitués à se saisir des biens de ces immigrés : chaussures, sacs de voyage, radio,... . Une fois sur place, désenchantés, ils sont contraints comme les autres Tchadiens, Nigériens, Malais, Ivoiriens, Guinéens, Ghanéens, de faire la queue aux ronds-points pour attendre n'importe quel travail peu gratifiant : casseurs de cailloux, laveurs de voiture... . Les salaires vont de 6€ à 30€ par jour. Quand la voiture

d'un Libyen s'arrête elle repart avec le premier qui l'attend, embarqué par un inconnu pour une destination inconnue.

Sur 5 millions d'habitants, la Libye compte 2 millions d'immigrés, pour la plupart des Noirs, dont une partie travaille dans le pétrole ou le bâtiment. Selon la politique prônée par le « Guide de la Révolution », on alterne les appels à l'immigration et les vagues d'expulsion, moyen de tenir les pays dont sont originaires les immigrés pour qu'ils soutiennent la Libye sur la scène internationale. Par ailleurs, les frustrations de la population libyenne se portent sur les étrangers, les Noirs, qu'on appelle *ibeid*, c'est-à-dire esclaves, voire mini-esclaves.

## 5. - Haïti – Saint-Domingue

Une exposition s'est tenue en mai 2007 à Paris intitulée : *Esclaves au paradis, l'esclavage contemporain en République Dominicaine* en relation avec le livre de Céline Anaya Gautier : *Esclaves au paradis*. Elle a actualisé une situation économique en Haïti qui a poussé entre 500 000 et 1 million de ses habitants, clandestins ou non, vers la République Dominicaine qui fait figure d'Eldorado puisque le rapport entre le revenu moyen d'un Dominicain et d'un Haïtien est de l'ordre de 1 à 7.

On y vient pour une saison à raison de 1 à 2€ par jour mais en fait, rares sont ceux qui peuvent s'en échapper. Ces coupeurs de canne sont « réduits à l'état de bêtes et destinés à finir leur vie comme tel sans aucun revenu ». Ils vivent auprès des plantations dans des *bateys*, baraques de fortune qui forment des enclaves. Amnesty International estime leur nombre à 400. Foyers définitifs pour des Haïtiens de la 1<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> génération, ces *bateys* ne disposent ni d'eau ni d'électricité, ni d'école, ni de latrines, et sont sans aide médicale ou sanitaire. Ces fantômes sociaux travaillent de 10 à 15 heures par jour pour un salaire dérisoire, dans une situation de non-droit et une ambiance dangereuse du fait de la misère.

En échange de cette main-d'œuvre, les compagnies dominicaines paient 20€ au gouvernement, plus une somme aux « rabatteurs », les *buscones*, prometteurs d'emploi. Les *braceros* sont des enfants qui entrent dans l'enfer d'un travail abrutissant... Les contremaîtres, *capataces*, ont tous les droits y compris de maltraiter ou de tuer les fuyards et les récalcitrants. Le ramassage d'une tonne de canne par jour rapporte 1,15€ payés en tickets d'alimentation qui ne sont échangés que dans les *colmados*, les boutiques des *bateys*. Les

« meilleurs » coupeurs arrivent à 1,5 tonne par jour. Ils n'ont plus de papiers, simplement un carnet de travailleur, si bien que les enfants haïtiens nés en République Dominicaine n'ayant d'existence légale dans aucun des deux pays sont condamnés à y passer le reste de leur vie comme esclaves ou comme prostitués à Saint-Domingue.

## 6. - Le Brésil.

Le Brésil, dernier pays à interdire la traite (1850) et l'esclavage (1888) en Amérique, connaît encore des formes apparentées à l'esclavage. On y voit de grands propriétaires terriens réduire leurs employés à cet état à tel point que tout récemment le Ministère du Travail a créé un groupe spécial (le *Movel*) pour les libérer, les armes à la main. Malgré les dénonciations de Renan Calheiros, ministre de la justice, et en 1971 de Monseigneur Pedro Casaldaliga, évêque de Sao Felix do Araguaia, on évalue mal l'étendue exacte du problème, surtout dans les régions reculées du Brésil où la police se fait la complice des tenanciers des grandes fazendas capables d'interdire au travailleur de quitter son emploi soit directement par la violence et les menaces ou en raison de l'isolement géographique. Selon les documents du Ministère du Travail de 1995, 777 brésiliens ont été ainsi libérés de certaines *fazendas* du *Mato Grosso*, du *Mato Grosso* du Sud, du *Maranhão* et surtout du *Para*, ce qui laisse supputer le nombre de ceux qui restent dans cette condition où selon Ruth Vilela qui coordonne le groupe de lutte contre l'esclavage (*Gertraf*, Groupe exécutif de répression du travail forcé) : « dans les fazendas où il y a des esclaves, le bétail est mieux traité parce qu'il est vacciné, qu'il mange, qu'il dort dans des étables en dur ».

On avance qu'en douze ans vingt deux mille esclaves ont été libérés. Ils étaient employés au déboisement de la forêt amazonienne, à l'entretien des pâturages, à la production de charbon de bois pour la sidérurgie ou à la culture de l'agrobusiness (soja, canne à sucre). DIAL (Diffusion Information Amérique Latine) recense deux cent cinquante cas annuels concernant huit mille ouvriers agricoles dont « les propriétaires » ont été pris en flagrant délit. Néanmoins, ces derniers, sans avoir de peine de prison ni de confiscation, sont prêts à récidiver malgré « la liste de la honte » où leur inscription est censée leur interdire tout financement public,... . C'est dans ce cadre que le frère Xavier Plassat et le père Antoine Guérin ont dénoncé des violences exercées à l'égard de ceux qui combattent ce type de travail esclave, en particulier envers des religieuses. Ils remarquent que les conditions d'oppression

auxquelles ils s'opposent sont encore largement tenues pour naturelles et même voulues par ceux qui en sont les victimes.

Une fois de plus, on se trouve ici dans le présupposé idéologique d'une naturalisation qui veut confirmer une certaine vision anthropologique de l'inégalité fondamentale inhérente au genre humain, comme s'il existait une sous classe de travailleurs vouée « par nature » à l'exploitation brutale et à la vie frugale. Selon cette vue ce serait même une aubaine pour eux que de trouver à s'employer sur les grandes fermes du *Para*, du *Mato Grosso*, du *Maranhão* car ils y seraient bien mieux traités que dans leur environnement « naturel » c'est-à-dire les misérables camps des sans- terre ou les favelas prolétariennes où l'eau, l'éducation, les services de santé sont absents.

Une forme plus récente se développe suite au boom sur la distillation d'alcool. En effet, premier producteur d'éthanol de canne à sucre, le Brésil, pour y parvenir, met les coupeurs en situation de quasi-esclavage. Hommes et femmes travaillant 12 h par jour meurent de faim et d'épuisement. Un chercheur du Ministère du Travail brésilien n'hésite pas à écrire : « que *le sucre et l'alcool brésiliens sont imprégnés de sueur et de sang.* » (Maria Gonzaga) et à compter parmi eux 1383 morts depuis 5 ans. La production est concentrée pour 60% dans la région de São Paulo. Le quota à couper par jour, qui était de 6 tonnes, a été porté à 10 tonnes. Pour y arriver et gagner 9€, il faut faire 9 km de va-et-vient dans les rangées, donner 73260 coups de machette, effectuer 36000 flexions de jambes et transporter 800 tas de 15 Kg sur 3 mètres pour empiler la production du jour. Ces conditions draconiennes, aggravées du fait de la mise en culture en 2007 d'un nouveau type de canne modifié OGN, plus léger, qui retient moins d'eau et contient plus de sucre, obligent les coupeurs à travailler une surface triple que celle d'hier pour une quantité identique en poids.

Des entrepreneurs, les « *gatos* », à la recherche de gens miséreux prêts à se soumettre à toutes sortes d'humiliation, touchent pour chaque coupeur amené à l'usine 23€. Quant aux coupeurs payés au-dessous du SMIG local, ils sont entassés dans des logements décrépits au cœur de la propriété où ils sont enfermés.

Au titre du travail forcé, on pourrait enfin mentionner les pénitenciers où les détenus doivent travailler pour peu de rémunération ou pour rien, au bénéfice de partenaires extérieurs recrutés par l'Etat.

### ***III - QUELQUES CONSIDERATIONS IDEOLOGIQUES***

Nous avons suffisamment montré que s'il n'y a rien de nouveau sous le soleil en fait d'esclavage, il reste cependant toujours aussi difficile d'en donner une définition univoque comme en témoignent les diverses et successives tentatives des Etats et des instances internationales. L'esclavage est certes lié à la propriété, mais les formes de propriété sont et ont été très différentes selon les lieux et les époques. Le droit d'*usus*, d'*abusus* et de *fructus* ne s'y rencontre qu'à des doses variables.

Il semble cependant qu'on puisse s'accorder sur deux marqueurs. Le premier renvoie à l'exclusion. Aristote définissait l'esclave comme une chose animée, sans droit, hors de la communauté, du groupe social bien qu'inclus dans l'antiquité dans le groupe familial. L'esclave n'appartient ni au groupe des parents, ni à celui des citoyens, ni parfois au groupe religieux, jamais à l'humanité. C'est ainsi qu'en terre d'Islam seuls les infidèles sont susceptibles, en théorie, de tomber en esclavage : ils sont déjà des exclus, antérieurement à leur statut actuel, du seul fait de n'être pas des croyants de la vraie religion. Ailleurs il n'a pas de nom, d'ancêtre, de pedigree, ou comme on le dit en Afrique, il n'est qu'« un enfant » c'est-à-dire un fils de rien. Le second marqueur renvoie à une dépendance dont le maître peut faire profit.

Dans tous les cas, une idéologie sous-tend et justifie un état de fait. Le prototype en est encore Aristote, qui dans sa « *Politique* », expose qu'on est esclave par nature. L'esclave est programmé biologiquement à l'asservissement : son corps s'est développé au détriment de son âme, âme non délibérative, non rationnelle. « *Ce qui précisément le donne à l'autre, c'est qu'il ne peut aller qu'au point de comprendre la raison que quand un autre la lui montre, mais il ne la possède pas lui-même. Les autres animaux ne peuvent même pas comprendre la raison et ils obéissent aveuglément à leurs impressions.* » (*Politique* I, 2 § 13). Bref, pense-t-il, le meilleur – parce qu'il est le meilleur – commande comme l'âme au corps, l'homme à l'animal, le mâle à la femelle, le maître à l'esclave, le Grec au Barbare. En conséquence, il est utile ... et nécessaire à l'esclave, incapable de se gouverner, d'être esclave. C'est pour son bien... D'ailleurs n'a-t-on point des signes évidents de cette discrimination « naturelle ». Ne voit-on pas, toujours selon Aristote, que l'homme libre, inapte au travail, a le dos droit tandis que l'esclave porte dans sa robustesse physique la marque de sa servitude native....

Ce refus de reconnaître à tous les êtres de même figure une origine commune est lié à la croyance selon laquelle le dominant n'exerce aucun pouvoir arbitraire sur le dominé, ce n'est que l'expression de la nature des choses... De là se sent-on autorisé à le décrire souvent comme incapable de vertu propre, d'être luxurieux, livré aux dérèglements des passions,.... . Au XIV<sup>e</sup> siècle, Ibn Khaldoun « constatait » : « *les seuls peuples à accepter l'esclavage sont les Nègres en raison d'un degré inférieur d'humanité, leur place étant plus proche du stade animal* », croyance encore opérative dans certaines mentalités<sup>2</sup>.

Dans un sens comparable, pour les colons anglais d'Amérique, le Noir n'était le plus souvent qu'une bête de somme, apte au service agricole ou militaire. La nature des choses a, pensent-ils, mieux servi les maîtres modernes que les Anciens car « *la couleur de peau est un signe auquel nul ne peut se méprendre et qui donne dans les meilleures parties du Nouveau Monde les critères infailibles qu'Aristote semble ignorer* ». D'autres ont pu ensuite y ajouter la religion, le sexe, la race, le QI intellectuel, l'ADN et le patrimoine génétique<sup>3</sup> ... L'idéologie esclavagiste s'est volontiers complu dans le sophisme de la bestialité. Il suffit de déclarer certains « humains » proches des brutes ou mal sortis de l'animalité, comme les femmes, les enfants ou ceux porteurs de certains traits physiques pour être dispensés de les traiter selon les exigences du droit. On peut bestialiser l'autre, en utilisant par exemple toute la gamme des identifications empruntées au monde animal, pour s'innocenter du traitement qu'on lui inflige. C'est encore Aristote qui enseignait à son pupille Alexandre qu'il fallait traiter les Barbares comme des bêtes ou des plantes ou le manteau qu'on dépose quand on n'en a plus besoin... C'est ainsi qu'à partir de telles différences hypostasiées, on passe à l'institution d'une différence d'espèce : l'animal sert de référent, non zoologique, mais idéologique. N'est ce pas d'ailleurs contre ce traitement que certains se révoltent au cri de « *on n'est pas des bêtes* » ou plus élégamment, « *on n'est pas des bœufs* » ?

L'univers religieux n'est pas, lui non plus, avare de subterfuges pour penser l'esclavage. Si les tanneurs de Marrakech, des Noirs le plus souvent, sont astreints à ce travail assez

---

<sup>2</sup> Les Amérindiens furent sauvés de l'esclavage car ne répondant, selon les autorités ecclésiastiques de l'époque, à ce type de critère (cf. l'encyclique *Sublimis Deus* de Paul III en 1537 et en 1551 leur défense par Las Casas lors de la fameuse querelle de Valladolid).

<sup>3</sup> On peut mesurer que la distance idéologique séparant cette conception de celle d'Alain (*Propos* 29.9.30) « *Les hommes d'autrefois ne savaient donc pas reconnaître leur semblable ! J'avoue que je reconnais mon semblable dans toute forme humaine et plus loin. Sous ce rapport, ceux qui m'ont instruit, mes parents et mes maîtres n'ont pas perdu leur temps : non seulement je reconnais l'esclave comme mon égal, mais je suis capable de quelque chose qui est bien plus difficile. Je reconnais mon égal aussi dans le maître de l'esclave.... Ils font ce métier parce qu'ils ont peur, ils ont le grand besoin de régner.....* »

répugnant c'est en fonction d'une ancienne malédiction, issue du péché de leurs ancêtres qui pèse sur eux.

Le monde chrétien s'est le plus souvent borné à rappeler Aristote. Saint Thomas d'Aquin parle d'inégalité ontologique tandis que Saint Augustin explique l'origine de l'esclavage dans la faute, non d'Adam, mais de Cham, irrévérent envers Noé, son père, condamnant ainsi sa descendance depuis *Canaan* à subir le joug de l'homme. La même mouvance idéologique justifie qu'on rende esclaves les prisonniers qu'on fait à la guerre par le fait que, tout bien considéré, la victoire ne peut appartenir qu'aux justes et aux purs, une des variantes de l'universel *Gott mitt uns* : ceux dont on a épargné en fin de compte la vie, n'ont qu'à se féliciter de ce que les dieux ont décidé.

Dans un autre sens, les *Huit Béatitudes* offrent le royaume de Dieu aux plus démunis. Saint Paul précise que l'esclavage n'est qu'un accident, que l'essentiel est la sauvegarde de l'âme immortelle et que rien en soi n'empêche l'esclave de faire son salut. Pour ce faire, le mieux est de rester à la place où Dieu l'a mis. En attendant que les derniers soient les premiers : « *Esclaves, obéissez à vos Maîtres* ». L'esclavage devient une sorte d'eschatologie. La servitude du corps est la porte étroite par où passe le plus sûr chemin vers la félicité éternelle...

Quand on veut conceptuellement penser les esclavages et en particulier les esclavages contemporains, il faut prendre conscience qu'à un certain moment l'exploitation – même non intentionnelle – par certains acteurs suppose que d'autres acteurs - ou les mêmes - contournent les exigences de visée d'un bien commun pour ne considérer que leurs intérêts particuliers. Humain, trop humain !!! Comment alors ne pas passer de l'indignation face à la misère à l'indignation face à l'égoïsme. Comment ne pas travailler à une nouvelle cité où des droits seraient opposables aux formes tacites du pouvoir avec des contraintes pour limiter, voire annihiler, les conduites les plus prédatrices ?

L'existence de l'esclavage ne définit pas un type de société, c'est au contraire la société qui définit le type d'esclavage, tout comme il n'y a pas de fatalité ou de naturalité des lois économiques et du marché. Au XIXe siècle, l'esclave, devenu un concept instrumental, sert à penser le prolétaire qui le remplace et la lutte des classes. Bien avant Marx, Félicité Lammenais, prêtre libéral dans son ouvrage : *De l'esclavage moderne* (1839), l'a bien exprimé : « *Qu'est aujourd'hui le prolétaire à l'égard du capitalisme ? Un instrument de travail. Affranchi par le droit actuel, légalement libre de sa personne, il n'est point, il est vrai, la propriété vendable, achetable, de celui qui l'emploie mais cette liberté n'est que*



*fictive... les chaînes et la verge de l'esclave moderne, c'est la faim* »<sup>4</sup>. Si, en effet, l'esclavage dans les formes sous lesquelles nous l'avons présenté n'est pas un simple archaïsme, une simple survivance, c'est qu'il est suscité, provoqué par un système de production devenu quasiment mondial, qu'on l'appelle capitalisme ou libéralisme, et dont on admet communément, à tort ou à raison, l'implacable nécessité. Marx, qu'on ne saurait identifier au communisme tel qu'il s'est présenté historiquement, prévoyait que le capitalisme devait s'étendre à l'ensemble de la planète : nous y sommes. C'est une banale vérité que de dire, sans trop caricaturer, que des trusts mondiaux, de par leur exigence de rentabilité, exercent une action dépressive sur les coûts entraînant d'autres entreprises, des plus importantes aux plus petites, à accepter pour survivre de délocaliser, jetant au rebut des individus ou d'utiliser par ailleurs des ateliers clandestins ou semi-clandestins, tous pourvoyeurs bon gré mal gré d'esclaves tant au sens conceptuel qu'au sens bien concret. Au mieux, on se donne bonne conscience puisqu'on « offre » ainsi du travail aux plus démunis, même si ce travail assure malaisément la simple reproduction de leur force de travail. On ne peut penser ici qu'à une explication cynique de Marx (*Capital*, Tome I, p. 949) à propos des Grecs : « Ah ! Ces païens, ils excusaient l'esclavage parce qu'il était la condition du développement intégral des autres ». C'est peut-être là le fond récurrent de toute problématique anthropologique concernant l'esclavage.

Même quand les faits d'esclavage recensés ici sont déclarés officiellement illégaux, le système n'en continue pas moins à se bien porter. Sur ce point, en dépit de leurs éventuelles bonnes intentions, non seulement les particuliers, les entreprises, mais aussi et surtout les Etats ont une large part de responsabilité. C'est ainsi que la législation restrictive du droit des étrangers crée de fait des sans-papiers, c'est-à-dire une main-d'œuvre dépourvue de toute protection, des esclaves au bénéfice des pays industrialisés dont l'économie tire quelques bénéfices en s'offrant un volant de travail au noir – et l'expression est parfois doublement vraie – réduisant le coût du travail dont ne cessent de se plaindre ceux qui en profitent directement. En contrecoup, les pays du Tiers-monde qui ne sauraient accepter ouvertement une telle situation se doivent, dans leur quête d'investissement étrangers, de leur offrir des conditions attrayantes de placement de capitaux eux-mêmes en quête de bas ou de très bas salaires... à cause du coût du travail.

Comme nous l'avons suggéré par nos exemples, on peut être tenté de dire que les pays du Sud ne peuvent maintenir leur place sur le marché qu'en jouant au maximum - quelque

---

<sup>4</sup> Cité par R. Botte, les habits neufs de l'esclavage : métamorphoses de l'opresseur au travail in *Esclavage moderne ou modernité de l'esclavage*, Cahiers d'études Africaines 178 / 180, 2005.

part, au profit des pays développés - du seul domaine de compétitivité qui leur est « autorisé » : le faible coût de leur force de travail. Le poids de leur dette les condamne à l'exploitation et en un sens, sans le travail des enfants, la rentrée des devises en Inde, au Pakistan chuterait de beaucoup. Les enfants, en effet sont les derniers maillons d'une chaîne d'exploitation : leurs travaux domestiques ou autres libèrent leur mères qui peuvent alors travailler de leur côté pour des salaires inférieurs à ceux des hommes. De ce fait, quand les pays industriels diminuent leur rémunération, ces pays du Sud doivent diminuer le coût de leur main-d'œuvre et en bout de chaîne, on est conduit à présurer les « revenus » des enfants. Les pays riches peuvent entretenir en permanence la dette du Tiers-Monde de sorte que chaque Etat endetté du sud est contraint de mettre au travail, à tout prix, c'est-à-dire au prix le plus bas, certains de ses enfants : c'est le prix de la division internationale du travail. Au-delà des nécessités de revenus supplémentaires, le travail des enfants peut-être attribué à titre secondaire au manque de confiance dans les écoles – d'ailleurs payantes – pour assurer l'avenir au regard du travail immédiatement « rémunérateur ». Les solutions doivent être mesurées et pragmatiques car si d'un coup de baguette magique on pouvait fermer une usine qui emploie des enfants, ceux-ci risqueraient de tomber dans la prostitution. Il faut donc des mesures générales, cohérentes et très concertées. Quoi qu'il en soit, l'ONU a dû constater en 2002 son échec dans la protection des enfants.

On a ainsi une cascade de causes allant des pays riches vers les pays pauvres qui font que le système productif mondialisé recherche des lieux, des populations dont il pourra tirer un taux de plus-value accru par rapport à celui qu'on peut en espérer dans les pays riches. De fait, il existe comme une « nécessité économique » qu'il y ait des zones de dénuement total où les hommes soient dans un tel état qu'ils doivent accepter n'importe quelles conditions de travail ... s'ils en trouvent. Tout se passe comme si en même temps que le capitalisme prospère, la société se dégradait, comme si la croissance du profit s'accompagnait de celle de l'exclusion, comme si l'être humain n'était plus qu'une variable d'ajustement au nom de la rentabilité économique qui n'est en réalité qu'une forme de rationalité parmi d'autres.

Devant cette tragédie, on peut se demander : que faire ? Que faire pour ne pas se contenter de quelques vagues références affectives à la dignité intemporelle de l'individu nous dispensant de rechercher des solutions du côté du droit économique et social. La pauvreté, les inégalités, les migrations, la violence, la criminalité organisée ainsi que la mondialisation, gouvernent la vie de millions de personnes. Le plus important est peut-être d'organiser la prévention qui doit être multidisciplinaire. Dans les pays d'origine des victimes, il s'agit

d'informer les personnes vulnérables des risques encourus. Dans les pays d'exploitation, il est nécessaire d'identifier, de protéger et d'assister les victimes. Il est aussi essentiel de donner un vrai statut juridique et administratif aux victimes ainsi que la possibilité de se reconstruire. C'est là peut-être le rôle que les diverses associations et ONG peuvent jouer avec l'aide du secteur politique et financier des Etats.

Certains manifestent leur désir de « bien faire », sans pour autant toucher au système, par des actions locales et individualisées. Il en est d'autres plus rares, qui pensent que le combat contre l'esclavage n'est qu'une fraction d'un combat plus large contre la mondialisation libérale et qu'il faut avoir le courage de l'affronter avec la rigueur de la pensée scientifique loin des atermoiements sentimentaux ou affectifs. Ces derniers par exemple dénoncent la responsabilité des Politiques d'Ajustement Structurels (PAS) qui correspondent à la volonté des pays se partageant les continents dans le sens de leurs intérêts au détriment des populations et des Etats auxquels est ôtée toute possibilité de se poser en authentique partenaire. C'est revenir encore à l'épineux problème d'une définition et d'une répartition des fruits de la croissance qui puissent répondre à l'affirmation d'une liberté formelle pour tous en opposition à une liberté effective et réelle limitée à quelques uns. Marx écrivait que « *tant que l'homme ne se reconnaîtra pas comme tel et n'aura pas organisé le monde humainement, cette communauté aura la forme de l'aliénation* ». Mais alors comment concevoir ce « *règne de la liberté [qui] commence seulement à partir du moment où cesse le travail dicté par la nécessité et des fins extérieures [qui] se situe donc par sa nature même au-delà de la sphère matérielle proprement dite* » ? pour donner un sens plus authentique à la détestable formule d'hier : « *Arbeit macht frei* ».

En attendant la réalisation de cet humanisme utopique, il nous reste cependant quelques tâches où s'exercer selon nos talents ou notre condition.

On peut en tant que consommateur s'informer et rechercher les produits issus du commerce équitable. Ou encore, comme ce journaliste hollandais, se dénoncer, après avoir englouti des plaques de chocolat, pour participation à l'exploitation des enfants dans les plantations de cacao. La plainte fut déclarée non recevable. Mais depuis, il a lancé commercialement *Ton'y's Choclonely*, la première barre *slave free* dont le succès a suscité une plainte de *Bellissimo* (Swiss Noir) contre cette appellation : un attendu du jugement de ce procès lui a donné raison en précisant qu'effectivement le chocolat sans esclavage n'existe

pas...On peut aussi en tant qu'actionnaire prêcher un code d'éthique ... très théorique dans bien des cas. On peut aussi, en tant que citoyen, demander la ratification de certaines conventions et suivre leur application. On peut s'étonner que Khartoum charge un ministre, inculpé par le CPI, d'enquêter sur les droits de l'Homme au Darfour, tout comme on peut s'étonner que les sans-papiers soient plus souvent condamnés que ceux qui les emploient... On peut se lancer dans des campagnes de prévention et d'information sur les dangers de l'immigration et sur le leurre du soi-disant consentement libre. On peut, devant les échecs ou les déclins de la démocratie, même dans les pays qui s'en prônent les champions, s'interroger sur les tenants et les aboutissants de son réveil éventuel face à la situation économique et politique qui rend possible l'esclavage. On peut produire des réalisations artistiques et culturelles dénonçant par l'humour les hypocrisies et incohérences de nos modes de vie. C'est ainsi qu'on a pu voir à la Mostra de Venise en 2007 un film de Ken Loach, « *It's a free world* », qui se veut une critique du libéralisme britannique et de ses dogmes ravageurs. Dans une agence d'intérim spécialisée dans le trafic d'ouvriers polonais clandestins, une employée licenciée pour n'avoir point voulu céder aux avances de son patron, va créer dans sa cuisine une agence du même modèle, reproduisant les mêmes méthodes d'exploitation au nom de ses intérêts très personnels. Ce film suggère que la conviction générale selon laquelle l'entrepreneuriat sans scrupule serait la seule façon de progresser, que tout serait monnaie d'échange, que l'économie serait nécessairement une compétition orientée vers le marketing, n'est pas forcément la seule voie offerte à la réalisation historique de l'humanité et qu'il ne faut pas sanctifier l'efficacité pour l'efficacité car souvent il ne s'agit que d'exploitation.

On peut aussi s'attacher à la production de films de fiction semi documentaires comme le dernier de film de David Cronenberg, « *Eastern promises* », ( *les promesses de l'ombre*) où à l'occasion d'opérations criminelles à Londres, il fait part d'un état du monde au XXIe siècle. Cette capitale, berceau de l'ultra libéralisme globalisé et triomphant est aussi la plus accueillante auberge du crime. La marchandisation des biens ne fait qu'y précéder celle des corps. Les mafias de tout genre, atomisées en factions rivales, dispersées géographiquement, mais reliées électroniquement, y sont désormais adeptes d'une forme de libre concurrence.

On peut lire et relire pour les méditer, les admirables textes fondateurs que sont la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, ou encore celle de 1793, dont l'article premier établissait – et il faudrait parfois s'en souvenir – que « *le but de la société est le bonheur commun* »...

Le droit de tout individu de ne pas être soumis à l'esclavage et à des pratiques analogues est un droit fondamental. On ne peut que regretter l'absence de procédures adéquates de mise en œuvre pour surveiller l'application, le suivi des instruments juridiques internationaux par ailleurs pleins de bonnes intentions. A cet égard, Germaine Tillon nous rappelle que « *les causes sacrées ne sont pas éternelles, ce qui est éternel c'est la pauvre chair souffrante de l'humanité* ».

Chemin faisant notre approche de l'esclavage contemporain nous a amenés à poser les fondements d'une réflexion nécessaire plus large, plus anthropologique de l'économie politique vers des considérations éthiques sur les fins de la société et à réfléchir aux limites à imposer au respect du multiculturalisme et, ce, en dehors de tout ethnocentrisme.

On a pu s'étonner de l'élargissement donné à la notion d'esclavage jusqu'à celle de travailleur exploité. Mais une telle assimilation - souvent reprise sous forme de slogans syndicalistes - même si elle reste métaphorique, bien qu'excessive sans doute, a fait recette dans cette conception graduelle qui va de l'esclave au travailleur immigré, du travailleur forcé au travailleur libre -esclave salarié-. Certes un travailleur libre peut rompre son contrat, mais le peut-il réellement quand, n'ayant pas d'autre moyen de subsistance, il risque de se retrouver au chômage ? L'égalité juridique s'oppose à l'exploitation effective et au principe de subordination.

Si un travailleur peut s'assimiler par la pensée à l'esclave historique, si cette image déjà inscrite dans le *Manifeste* de Karl Marx où ce dernier concluait : « *les prolétaires n'ont rien à perdre que leurs chaînes* », c'est qu'il existe quelque part en tout homme une aspiration, déjà relevée dans l'article 18 de la Déclaration de 1795, selon laquelle « *[la] personne n'est pas une propriété aliénable* ». Ce n'est sans doute pas par hasard si la force du mot esclave le rend propre à une vaste polysémie du fait de sa banalisation dans notre environnement social. Des paysans, dans une récente manifestation, ne se proclamaient-ils pas « *esclaves de la grande distribution* » ? On peut se demander s'il est légitime que le monde appartienne à ceux qui possèdent des esclaves. Ce n'est pas parce qu'on est dépourvu d'avoir qu'on n'a pas d'être, en dépit du fait qu'un peu partout on ait tendance à identifier l'être à l'avoir. Vous avez, vous êtes. Vous n'avez pas, vous n'êtes pas. La vraie richesse humaine devrait se trouver dans l'avoir de son être au sens philosophique. Et si en fin de compte la crise boursière n'était pas

aussi une crise philosophique et morale ...Les ressources de la philosophie peuvent paraître relever du genre de la «*Consolation* », on peut faire cependant, avec Spinoza, le pari de la connaissance, à savoir que nous subissons seulement les causes tant que nous les ignorons. Certes, cela ne signifie pas qu'on puisse toujours en éviter les inconvénients, mais il n'est pas alors vain que le regard puisse d'abord se libérer pour changer d'orientation. Même si l'on ne peut modifier, concrètement, le processus en cours, il est important – et c'est pourquoi je vous remercie de votre invitation et de votre patience – de comprendre comment fonctionne un phénomène - ici l'esclavage – pour cesser de le subir à l'aveugle. Ne peut-on pas dire contre ceux qui affirment qu'il ne s'agit pas d'interpréter le monde mais de le changer que, pour le transformer, il faut d'abord l'interpréter de façon critique. L'ingéniosité des hommes en matière d'inhumanité peut paraître incommensurable. C'est pourquoi de longs et pénibles efforts sont requis pour que cesse cette monstruosité qui se diffuse partout et pollue toute tentative de rapports humanistes, pour que chacun découvre ses ignorances, invente ses modalités de combat, rompe ses silences.

Nous faut-il continuer de croire en la grande fraternité humaine, même non encore accomplie, ou devenir plus lucides en disant que ce rêve n'est qu'un traquenard idéologique de plus et une solution de facilité? Comment garder la lucidité critique qu'exigent nos inquiétudes et nos incertitudes ? Comment ne pas devenir une « *âme habituée* », c'est-à-dire selon Péguy une âme morte.

En vous livrant cette ultime interrogation qui est mienne, ai-je évité la bêtise qui, selon Bouvard et Pécuchet, consiste à vouloir conclure à tout prix ? Puis-je vous laisser en compagnie du compositeur québécois Raymond Levêque dont ces quelques vers dubitatifs et mélancoliques avaient marqué ma jeunesse d'hier :

*« Dans la grande chaîne de la vie  
Pour qu'il y ait un meilleur temps  
Il faut toujours quelques perdants  
De la sagesse ici bas c'est le prix*

*Quand les hommes vivront d'amour  
Il n'y aura plus de misère  
Les soldats seront troubadours  
Mais nous, nous serons morts, mon frère ».*

## BIBLIOGRAPHIE

- AKOFA H. : *Un esclave moderne*, Laffont, 2000.
- BALES K: *Disposable people: new slavery in the global Economy*, University of California, Press, 1989.
- BENOT Y. : *la modernité de l'esclavage : Essai sur la servitude au cœur du capitalisme*, La Découverte, 2003.
- CAMARA O. : *Figures de servitude : les petites servantes à Kaëdi*, (Mauritanie), Institut d'Ethnologie de Strasbourg, 1995.
- CHEBEL M. : *L'esclavage en terre d'Islam*, Fayard 2007
- GAUTIER CA. : *Esclavage au paradis*, Vent d'ailleurs, 2007
- GENOVESE ED. : *Economie Politique de l'esclavage*, Maspero, 1968.
- IQBAL, WESLY, COMA : *L'enfant esclave*, Fayard 1995
- LATOUCHE S. : *L'Autre Afrique, entre don et marché*, Albin Michel, 1998.
- LAURAN A. : *Un noir a passé le fleuve*, Paris, 1968
- LEGENGELLE-TARDY M. : *L'esclave moderne*, PUF, Que Sais-Je ?, 1999.
- MASSIAS F. : L'esclavage contemporain : les réponses du droit in *Droit et Cultures*, n° 39, 2000, (p.101-124)
- MEILLASSOUX Cl. : *Anthropologie de l'esclavage*, P.U.F.1968.
- MERIoT Ch. : Note sur l'actualité des représentations et des réalités de l'esclavage in *La Route des esclaves*, L'Harmattan, 2000, (p 335-348).
- MONESTIER M. : *Les enfants esclaves*, Cherche Midi, 1998.
- MOULIER-BOUTANG Y. : *De l'esclavage au salariat. Économie historique du salariat bridé*, PUF, 1998.
- NAZER M., LEWIS D. : *Ma vie d'esclave*, L'Archipel 2005.
- OUSMANIE M. : *Un tabou brisé : l'esclavage en Afrique, le cas du Niger*, L'Harmattan, 2005.
- POLLAUD-DUBIAN M. : *Aujourd'hui l'Esclavage-Servitude et esclavage contemporain*, Editions ouvrières, 1967.
- SAMPER M. : Révolte des esclaves, in P.P.Rey *Capitalisme Négrier*, Maspero 1975.
- SERVET J-M : Entre protection et surexploitation : l'ambiguïté de la rémunération par avance en Inde in *Prosperité des marchés Désarroi des travailleurs* (p.103-120) Autrepart-Colin n° 43-3-2007
- TERRAY E. : Le travail de l'esclavage en situation irrégulière ou la délocalisation sur place, in BALIBAR F. & al. *Sans papiers, l'archaïsme fatal*, La Découverte, 1999 (p. 9-34).
- TESTARD A. : *L'esclave, la dette et le pouvoir, étude sociologie contemporaine*, Errance, 2001.
- TORRES D. : *Esclaves 2000 millions d'esclaves aujourd'hui*, Phébus, 1998.

VAZ-CABRAL G. : La Traite des êtres humains : réalité de l'Esclavage Contemporain, Découverte, 2006.

VIDALIES A. L'esclavage en France aujourd'hui. Rapport de l'Assemblée Nationale. Journal Officiel 10.03.2002.

WALLERSTEIN I. : L'esclave américain et l'économie du monde capitaliste, in *Esclaves : facteur de production, l'économie politique de l'esclavage*, Dunod, 1980.

WEBER M. : *Slavery Industrial System*, La Haye 1900, *Economie et société dans l'antiquité*, La Découverte, 1995.

WILLIAM E. : *le capitalisme et l'esclavage*, Présence africaine, 1968 (1944).

- Bureau International du Travail : *le travail des enfants : l'intolérable en point de mire*, Genève 1996, *Convention 182 : sur les pires formes du travail des enfants*, 1996
- Cahiers d'Etudes Africaines : *Esclavage moderne et modernité de l'esclavage ?* 2005, XLV (3-4) n° 177-180
- Journal des Africanistes *L'ombre portée de l'esclavage* T.70 fas 1 et 2, 2000.
- L'Homme : *L'esclavage* n°145, 1998.
- Commission Parlementaire de l'Assemblée Nationale : *Rapport d'information* n°159, sur *l'esclavage en France aujourd'hui* (rapporteur VIDALIES) n° 3459, 1986.
- Recommandation du Parlement du Conseil de l'Europe n° 1553, 1996.



## SOMMAIRE

RESUME : .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
INTRODUCTION .....	2
<b>I- LES TRANSITIONS VERS L'ESCLAVAGE CONTEMPORAIN .....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<b>II - DE QUELQUES FORMES D'UN ESCLAVAGE CONTEMPORAIN .....</b>	<b>10</b>
<b>A- L'ESCLAVAGE DES ENFANTS .....</b>	<b>10</b>
<b>B - DE LA TRAITE DES « NOIRS » A CELLE DES « BLANCHES » : PROSTITUTION ET MARCHÉ AUX FEMMES.....</b>	<b>16</b>
<b>C - L'ESCLAVAGE POUR DETTES. ....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<b>D – EXEMPLES D'ASSERVISSEMENT DOMESTIQUE. ....</b>	<b>21</b>
<b>E – QUELQUES PAYS PARTICULIÈREMENT TOUCHÉS PAR LE TRAVAIL FORCÉ .....</b>	<b>24</b>
1 – LA CHINE .....	24
2 – LE PORTUGAL .....	25
3. - L'ESPAGNE .....	25
4. - LA LIBYE .....	26
5. - HAÏTI – SAINT-DOMINGUE .....	27
6. - LE BRÉSIL. ....	28
<b>III - QUELQUES CONSIDÉRATIONS IDÉOLOGIQUES.....</b>	<b>30</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>39</b>